



Assurance  
auto



## Que faire en cas de sinistre automobile ?

### Qui dois-je contacter ?

- Si votre véhicule est immobilisé : contactez votre assistance (le numéro figure sur votre carte verte)
- Si votre véhicule est roulant : contactez votre interlocuteur unique **Aon**

### Que faire en cas de :

#### Vol ou tentative de vol

- Faites une déclaration au commissariat de police le plus proche
- Envoyez la déclaration à **Aon** sous 48 h

#### Bris de glace

- Contactez Aon qui vous orientera vers les réseaux spécialisés

#### Accident de la circulation

- Remplissez un constat à l'amiable\* (même en l'absence d'un tiers)

#### Accident de la circulation avec des blessés :

- Contactez les secours et les forces de l'ordre afin que ceux-ci puissent établir un procès verbal
- N'oubliez pas de cocher la case "blessé" sur le constat, de remplir l'identité des personnes concernées et de préciser la nature des blessures

#### Accident de la circulation où le conducteur adverse prend la fuite :

- Récupérez des témoignages
- Complétez le constat amiable\*
- Portez plainte au commissariat ou à la gendarmerie

#### Sans tiers identifié :

- Remplissez le constat amiable\*

#### Avec carambolage :

- Si plusieurs conducteurs sont concernés, remplissez un constat amiable\* avec chacun des conducteurs dont le véhicule est entré en contact avec le vôtre.

\* Pour plus d'informations : une fiche conseil "Comment remplir votre constat amiable" est à votre disposition.



Sereine Assur  
vous assiste  
dans toutes  
vos démarches